

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00169

Numéro SIREN : 537 631 053

Nom ou dénomination : 2L

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2020 sous le numéro de dépôt 5292

**2L**

*Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 euros*

Siège social :  
**10 rue Garibaldi**  
**83550 VIDAUBAN**

*537 631 053 RCS Draguignan*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt  
Le premier novembre, à onze heures,

Au siège social,

Les associés de la Société **2L**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 €, divisé en 100 actions de 30 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Didier COSTA**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, Monsieur le Président déclare que le rapport du Président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- Lecture du rapport du Président,

(D) DE

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne lecture de son rapport.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte du désir manifesté par Monsieur Didier COSTA de démissionner de ses fonctions de Président de la Société, décide de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée, et à compter de ce jour :

- La Société **CD**, SASU au capital de 53.000 euros, dont le siège est à VIDAUBAN (83550) – Villa la Pinède – 886 chemin de la Carraire, immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro 890 533 003, représentée par M. Didier COSTA, Président.

La Société **CD** exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

L'Assemblée Générale consent, par ailleurs, quitus entier et sans réserve du mandat de **Monsieur Didier COSTA**, président démissionnaire au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'Assemblée Générale se poursuit sous la Présidence de Monsieur Didier COSTA en sa qualité de représentant légal de la Société **CD**.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de nommer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

- La Société **MF HOLDING**, SASU au capital de 1.000 euros, dont le siège est à VIDAUBAN (83550) – 846 chemin de Chaumes, immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro 889 590 048, représentée par Mme. Marine FRENOIS, Président.

La Société **MF HOLDING** exercera ses fonctions conformément à la loi et aux dispositions statutaires. Sauf décision ultérieure, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

① M.P.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et par les intéressés pour l'acceptation de leurs mandats respectifs.

**La Société CD**

Représentée par M. Didier COSTA

(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

**La Société MF HOLDING**

Représentée par Mme. Marine FRENOIS

(Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général)

**Didier COSTA**

